




## DÉLAIS DE TRAITEMENT

À compter de la date de réception des documents requis, MÉDIC Construction vise à traiter votre demande d'indemnisation à l'intérieur d'un délai de 3 semaines. Cependant, ce délai peut être plus long suite aux périodes de vacances de l'industrie de la construction.

## PLUS D'INFORMATIONS ?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant syndical ou patronal, ou encore avec le personnel du service à la clientèle de la CCQ :

### Bureaux régionaux CCQ

		
Abitibi-Témiscamingue	819 825-4477	Montréal ..... 514 341-2686
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	418 724-4491	Outaouais ..... 819 243-6020
Côte-Nord	418 962-9738	Québec..... 418 624-1173
	ou 418 589-3791	Saguenay-Lac-St-Jean..... 418 549-0627
Estrie	819 348-4115	
Mauricie-Bois-Francs	819 379-5410	Ligne sans frais ..... 1 888 842-8282

Site internet de la CCQ : [www.ccq.org](http://www.ccq.org)

Ce site offre également des liens avec les sites des associations.